

Effectif légal du conseil municipal  
11

Nombre de conseillers en exercice  
11

Convocation : 23 septembre 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué compte tenu de la situation sanitaire s'est réuni au foyer communal, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël, SUZZI Pierre.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Excusée : Mme BASCOP Magali, pouvoir donné à Mme MARTINA Christiane

Absentes : Mmes LAURENT Eléna, REMEZY Lucie

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 02 septembre 2021 :

Contre : 1 : Mr RIGAL Noël

Abstention : 2 : Mme LAJARRIGE Julie et Mr PERRIRAZ Michel

Pour : 6

**DELIBERATIONS N°33-34-2021**  
**REGIE DETAIL DE LA TARIFICATION CONCERNANT LA CREATION**

Afin de compléter la création de la régie, il convient de déterminer les différents tarifs à appliquer.

Place de marché :

0,50 centimes d'€ par mètre linéaire avec une gratuité toutes les quatre semaines pour les habitués.

Location du foyer communal :

100 € le week end pour les habitants du village.

200 € le week end pour les autres.

Vide grenier :

1 € le mètre linéaire.

Concessions au cimetière :

20 € pour 2 places à perpétuité

Le tarif d'une place au columbarium semble trop cher pour la majorité du conseil municipal.

Tarif actuel 500 € pour 1 case. Le nouveau tarif est donc fixé à 200 € à perpétuité.

Photocopies :

20 centimes d'€ par unité.

La création et la tarification de la régie est validée à l'unanimité.

Pour : 8 Contre : 1 RIGAL Noël

**DELIBERATION NON PRISE APRES DISCUSSION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC POUR LA COLLECTE DES EAUX**  
**USEES**

Délibération non prise après discussion avec le conseil municipal, néanmoins une délibération devra être prise à la prochaine réunion du conseil municipal du 28 octobre 2021 pour fixer le taux de majoration de la redevance assainissement pour les usagers non raccordés.

Un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé au propriétaire qui ne s'est toujours pas raccordé au réseau malgré un courrier adressé par la commune en mars 2018 date à laquelle le raccordement était obligatoire. Une deuxième lettre a été envoyée courant septembre au propriétaire.

Le conseil municipal décide que si à la fin de l'année ce propriétaire ne s'est toujours pas raccordé, une procédure judiciaire sera enclenchée.

**QUESTIONS DIVERSES**

**ECLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE AU LED**

Actuellement, l'éclairage public est composé de 85 lampes dont 24 sont au LED. Le SMEG donne des subventions pour le passage au LED. Cette transformation peut amener de grosses économies au niveau de la consommation électrique.

Un devis est attendu et en fonction du prix les travaux pourront être envisagés sur une ou plusieurs années.

Mr Michel PERRIRAZ demande de prévoir une protection contre les impacts de foudre.

**MARCHE DE NOEL**

Il aura lieu sur la place du foyer le 12 décembre 2021. La remise des cadeaux aux enfants sera programmée à une date plus proche de Noël.

## **CIMETIERE**

Un recensement des places occupées va être effectué et un plan et un état des lieux seront réalisés.

## **DISTRIBUTEUR DE PAIN**

Il convient de relancer le boulanger en ce qui concerne la mise en place de ce distributeur devant la mairie.

## **PROJET SENIORS**

Une responsable de l'association UFCV est venue nous proposer des actions en faveur des séniors.

Elle propose un atelier numérique, des rencontres et des sorties. L'atelier numérique prévu pour aider les personnes à utiliser un ordinateur et différentes applications peut voir le jour d'ici la fin de l'année.

## **CHANTIERS EN COURS – CD35**

L'enrobé à la sortie du village vers Anduze a été réalisé par le département .

La finition de l'enrobé sortie Quissac sera fait la semaine du 4 au 8 octobre 2021.

Les accès des propriétés en béton désactivé des deux premières tranches de travaux sont détériorés. Le béton est fissuré et dégradé. La réparation en enrobé après découpage va être demandée aux entreprises concernées avant la fin de la garantie.

Il est demandé aux entreprises d'évacuer les excédents stockés aux abords de la station d'épuration .

Un accord a été conclu avec l'entreprise Laupie pour fournir du TVC diamètre 0/31.5 pour effectuer la réfection du chemin de la rouvière (vers le hameau de Comiac).

## **LOGO COMMUNAL**

Le nouveau logo a été présenté et validé.

## **SITE INTERNET**

Celui-ci est maintenant opérationnel.

## **ENCOMBRANTS**

3 demies journées de ramassage sont prévues :

7/10/2021 de 9h à 12 h : rue principale des plans jusqu'à la sortie du village vers Anduze.

12/10/2021 : bos nègre, chemin des chênes, chemin de la colline, rue Astruc.

19/10/2021 : chemin du porche, chemin de la capelane, lotissement 1 et 2 .

## **PNEUS ABIMES**

Mr Noël RIGAL indique que pendant les travaux, un pneu de son véhicule a été endommagé.

Le maire lui a répondu que la commune n'était pas responsable et que Mr RIGAL devait évoquer ce souci avec les entreprises concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.